
Bonjour,

En vue de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du jeudi 18 juin prochain, je souhaite exprimer formellement mes vives inquiétudes concernant les amendements apportés au projet de Règlement de régie interne (RRI) du DTMF de Montréal, plus particulièrement les restrictions d'éligibilité introduites à l'article 4.3.

En tant que médecin de famille et travailleur autonome, je considère que notre milieu de pratique ne devrait en aucun cas limiter notre droit d'implication ni restreindre de façon disproportionnée la représentativité démocratique de nos pairs au sein du comité de direction.

Par conséquent, je vote **contre l'adoption de l'ensemble des présents amendements** du RRI sous leur forme actuelle. Plus particulièrement, je rejette vivement les amendements de l'article 4.3 du RRI.

De plus, afin de garantir un processus démocratique sain et transparent, **je propose officiellement de reporter le vote sur l'adoption du RRI d'une période de douzes (12) semaines**. Ce délai est essentiel pour permettre à l'ensemble des membres du DTMF de bien assimiler ces modifications majeures, de mener les discussions nécessaires et de prendre une décision pleinement éclairée.

Je vous remercie de prendre en considération cette proposition pour l'ordre du jour de l'assemblée.
